

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2021**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni en séance ordinaire le mardi **vingt-six janvier deux mille vingt et un** à dix-neuf heures, en la Maison des Associations « La R'mise », sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 10 - nombre de votants : 11

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYÈRE, Mathilde THEVENET.

Etait absent excusé : Bernard RONDELET (pouvoir donné à Agnès CHANTRIER)

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER,

Convocation du 20/01/2021- notifiée et publiée par affichage le 20/01/2021

La séance a été publique. - Approbation du compte rendu de la séance du 21/12/2020

ORDRE DU JOUR :

Budget Primitif 2021

Acquisition mobilier gîtes – délégation du conseil municipal

Loyers commerce communal

Courriers divers - Questions diverses

DCM 2021-001 - Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ses propositions de budget primitif pour l'exercice 2021, en section de fonctionnement.

Participations intercommunales 2021

Le conseil municipal, vote et inscrit les prévisions budgétaires pour les syndicats intercommunaux comme suit :

S.I.R.P.	: 30 000 € (Syndicat du Regroupement Pédagogique Bruère La Celle Farges)
C.G.C.	: 3 000€ (Syndicat Construction et Gestion des Collèges)
S.D.E. 18	: 550 € (Syndicat Départemental d'Electricité du Cher)
SMADSABEM	: 2 200 € (Syndicat Mixte de Développement : Pays Berry Saint Amandois)
A.E.P.	: 400 € (Syndicat de la Fontaine Saint Clair)

Amortissements 2021

Le conseil municipal examine les amortissements à effectuer sur l'exercice 2021, et vote les prévisions budgétaires comme suit :

Compte 2051 – logiciels : amortissement sur 2 ans (2020 à 2021)

Recette investissement opération d'ordre budgétaire : article 28051- chapitre 040 : 20 €

Compte 2041512 – Fonds de concours : amortissement sur 15 ans (2017 à 2030)

Recette investissement opération d'ordre budgétaire : article 28041512 – chapitre 040 : 20 €

Dépense fonctionnement opération d'ordre budgétaire : art. 6811- chapitre 042 : 40 €

Subventions 2021

Monsieur le maire informe le conseil municipal des demandes de subventions reçues par différentes associations locales ou non ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal vote une subvention au CCAS de LA CELLE d'un montant de 3 000 €

Le conseil municipal vote une subvention à l'association municipale de CELLE d'un montant de 4 000 €

Le conseil municipal vote une enveloppe pour les subventions d'associations locales d'un montant de 150€ (attribution à définir ultérieurement)

Les demandes de subventions sollicitées par la Croix Rouge et par l'association La Vallée du Cher sont refusées.

Section d'investissement BP 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ses propositions de budget primitif pour l'exercice 2021, en section d'investissement

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

Le conseil municipal adopte et budgétise les dépenses ci-après :

- achat d'un terrain → 400 € (RAR - Article 2111)
- travaux d'amélioration énergétique de l'école et aménagement de deux gîtes dans l'ancienne mairie
 - o travaux → 40 000 € (RAR - Article 2313)
 - o agencement cuisine gîtes → 8 305 € (RAR - Article 2135)
 - o achat de mobilier gîtes → 35 000 € (Article 2184)
- Plantations → 2 000 € (Article 2121)
- Aménagement aire de jeux → 8 000 € (Article 2128)
- travaux immeubles de rapport → 3 477.33 € (Article 2132)
- informatique → 2 500 € (Article 2183)
- travaux autres bâtiments
 - o maisons dites « BONNET » et « SAWEZUC » → 40 000 € (art 2138)
- Assainissement - voirie et réseaux → 50 000 (art 2315)

Vote du Budget Primitif 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, vote et adopte le budget primitif 2021 tel que proposé et présenté par Monsieur le maire, qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 281 180.00 €
 - *Avec report anticipé de recettes de fonctionnement à l'article R002 de 64 431,16 €
- Section d'investissement : 215 922.33 € (restes à réaliser + propositions nouvelles)
 - *Avec report anticipé de recettes d'investissement à l'article R001 de 51 273,33 €

DCM 2021-002 - Délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire

En application de L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé d'une partie des attributions de ce dernier » pour la durée de son mandat, le conseil municipal délègue en totalité les pouvoirs ci-après à monsieur le maire durant son mandat.

Par délibération n°2020-028 le conseil municipal a autorisé le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget .

En application de cette délégation, le conseil municipal autorise le maire à commander le mobilier nécessaire à l'ameublement des gîtes auprès des fournisseurs de son choix jusqu'à concurrence de 35 000 € somme qui est votée et inscrite au budget primitif 2021.

DCM 2021-003 - Loyers commerce communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020, suite à la pandémie de la COVID 19, les débits de boissons sont fermés.

Le café - épicerie « Chez Isa » est concerné par cette mesure administrative.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'exonérer de deux mois de loyer le commerce communal (novembre et décembre 2020) suite à cette fermeture.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix POUR et 1 voix abstention (Mme Marinette BERGER), le conseil municipal accepte cette proposition.

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

DCM 2021-004 – Parcelle de terrain A 232

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2020-002 du 03 février 2020, la Commune avait décidé l'achat de parcelles à Madame Michelle GUEGUEN, et notamment la parcelle A232 située dans le périmètre de protection du puits de captage, derrière le lavoir et l'usine de décalcarisation.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que ces terrains sont en indivision dans le cadre d'une succession et que l'un des propriétaires de cette indivision ne souhaite pas vendre ces propriétés à la Commune. En conséquence, il a été proposé à Madame Michelle GUEGUEN, qui a la pleine jouissance de la parcelle A 232, de louer celle-ci à la Commune.

Monsieur le maire présente au conseil municipal un contrat de location de la parcelle cadastrée section A n°232 pour un loyer annuel de 80 € à effet du 1^{er} février 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, le conseil municipal approuve le contrat de location présenté, et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

Enquête publique PLUiH

Monsieur le maire fait lecture du courrier qu'il a adressé aux commissaires de l'enquête publique du PLUiH relatif à la suppression de 4 parcelles rue Laurent Bilbeau initialement en zone U devenues non constructibles suite au nouveau projet.

Fin de la séance à 21 heures 10

Le présent compte rendu est publié par affichage le 04 février 2021

Le Maire,
Philippe AUZON

